



Rapporteur : Mme ROUSSET

47989

Commission n°1

12 - Aménagement et développement des territoires

Voeu relatif à l'amélioration de l'accès des usagers à l'établissement ou au renouvellement de leurs titres d'identité

Le jeudi 13 avril 2023 à 09h32, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Etaient présents : Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLINAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, Mme MAINGUETGRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, M. MORAZIN, Mme MORICE, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs : M. BRETEAU (pouvoir donné à Mme FÉRET), Mme COURTIGNÉ (pouvoir donné à M. LE GUENNEC), Mme GUIBLIN (pouvoir donné à M. DE GOUVION SAINT-CYR), Mme MESTRIES (pouvoir donné à M. SOHIER)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 16h08.

Le Conseil départemental

Vu le règlement intérieur du Conseil départemental, notamment son article 64 ;

Vu le projet de voeu relatif à l'amélioration de l'accès des usagers à l'établissement ou au renouvellement de leurs titres d'identité déposé le 4 avril 2023 par Mme ROUSSET, Conseillère départementale du canton de Rennes 1 et M. MARTIN, Conseiller départemental du canton de Bain-de-Bretagne ;

Vu l'amendement au projet de voeu proposé lors de la Commission 1 du 6 avril 2023 ;

Vu l'avis unanimement favorable au voeu amendé émis par la Commission 1 lors de sa réunion le 6 avril 2023 ;

Exposé :

Les Françaises et les Français qui souhaitent établir ou renouveler leurs titres d'identité l'ont malheureusement constaté : les délais pour parvenir à réaliser cette démarche administrative sont particulièrement longs. Selon l'Agence nationale des titres sécurisés, en février 2023, le délai d'attente moyen en France pour obtenir un rendez-vous était de 58 jours. Sans en dire plus, elle indique que « les délais sont plus en longs en Bretagne » .

Face à cette pénurie de rendez-vous, la préfecture d'Ille-et-Vilaine informait, au même moment, les mairies d'une augmentation de la dotation titre sécurisée (DTS), divisée en un montant forfaitaire de 9 000€/an, et en une part variable entre 5 000 et 12 500€ selon le nombre de demandes de titres recueillies. La dotation maximum, d'un montant de 21 500€, est notoirement insuffisante puisque cela suppose 4 000 demandes par an, soit la mobilisation d'un équivalent temps-plein (35 000€/an en moyenne). La différence de coût doit donc être supportée par les communes, alors que celles-ci sont déjà fortement impactées, notamment, par la hausse des coûts de l'énergie et de la construction.

Une des solutions pour réduire les délais d'attente tout en élargissant les lieux d'accès aux rendez-vous serait de mobiliser les maisons France Services. L'obtention du label est aujourd'hui conditionnée, en matière de titres d'identité, à l'accompagnement numérique pour effectuer la pré-demande sur le titre de l'ANTS .

Cet aspect de lutte contre la fracture numérique et l'illectronisme doit évidemment être conservé, mais n'est plus suffisant. Développer la tenue de rendez-vous pour l'établissement ou le renouvellement des titres d'identité, dans les 26 maisons et les 3 services itinérants France Services d'Ille-et-Vilaine, serait une solution concrète que pourrait apporter l'État, garant de l'égalité républicaine devant le service public, pour réduire les délais d'attente.

Décide :

- de formuler le voeu suivant à l'attention des ministres chargés de l'Intérieur, du Budget et des Relations avec les Collectivités territoriales :

Le Conseil départemental demande que soit pris en charge par l'État l'intégralité des coûts imputés aujourd'hui aux communes pour l'établissement et le renouvellement des titres d'identité ; et que soient adoptées les mesures réglementaires et budgétaires nécessaires à l'ouverture, dans tous les espaces France Services, d'espaces dédiés et équipés en moyens humains et techniques, avec une prise en charge intégrale du coût supplémentaire imputé aux intercommunalités ou aux communes, pour l'établissement ou le renouvellement des titres d'identité.

Vote :

Pour : 47

Contre : 0

Abstentions : 7

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 17 avril 2023

ID : AD20230158

Pour extrait conforme

Pour le Président et par délégation

Signé électroniquement le mardi 18 avril 2023

Pour le Président et par délégation,

La directrice Assemblée, affaires juridiques et documentation

Elodie JARNIGON